



DIRECTION EXECUTIVE

Abidjan, le 17 JUIN 2019

NOTE DE SERVICE N°26675.....DE/DAFC.2019

Objet : Mise en œuvre du code de déontologie, de la politique anti-fraude et transparence et de la politique de conflit d'intérêt.

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, le FIRCA a décidé de se doter d'outils lui permettant de respecter les principes de bonne gouvernance à travers un comportement professionnel de son personnel. Ces outils se composent de :

- Un code de déontologie
- Une politique anti-fraude et transparence
- Une politique de conflit d'intérêts.

Ces différents documents visent à réglementer le comportement de chaque agent, promouvoir notre culture d'entreprise et renforcer la crédibilité de notre institution.

La Direction Exécutive invite tout le personnel à s'approprier ce code et les différentes politiques élaborées pour faire du FIRCA une Entreprise de qualité et de référence.



Le Directeur Exécutif

ATSIN Yao Léon

Destinataires :

DE
DEA
Tous les Départements
Unités/Services Autonomes
Tout le personnel du FIRCA

Ampliation :

-PCA

Investir pour le futur - Anticiper - Innover